

**Postulat N° 312.06 Christine Bulliard/
Jacques Bourgeois**
(conséquences et mesures face à l'évolution démographique)¹

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Jacques Bourgeois et moi-même avons demandé dans notre postulat d'étudier les conséquences et mesures face à l'évolution démographique de notre canton. Prévues pour les quarante prochaines années, celles-ci présentent un défi majeur pour notre canton. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse positive.

Notre canton, très bien situé géographiquement, connaît et va connaître encore une importante évolution démographique due à des migrations intercantionales. Selon l'Office fédéral de la statistique, l'évolution de l'effectif de la population résidente permanente de notre canton devrait croître de 22% d'ici 2040, alors que la moyenne suisse devrait se situer autour des 2%. Cette évolution ne sera pas sans incidences sur les finances de notre canton avec, d'un côté, de nouvelles recettes fiscales et, de l'autre, des infrastructures à mettre en place comme l'utilisation optimale de nos zones à bâtir, le dimensionnement à souhait de nos infrastructures scolaires, sociales et culturelles ainsi qu'une formation, une recherche et une promotion économique assurant le plein emploi, notamment de nos jeunes. Il vaut mieux prévenir que guérir.

In diesem Sinne schlägt der Staatsrat vor, unser Postulat erheblich zu erklären und einen Bericht auszuarbeiten. Ich bitte Sie, diesem Postulat zuzustimmen.

Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC). En complément aux propos de ma collègue Christine Bulliard et par rapport aux arguments évoqués figurant au sein de notre postulat, je dirais encore ceci: comme relevé tout à l'heure par notre président dans son allocution d'entrée, il a été mentionné que nous aurons une population qui va vers une croissance d'environ 60 000 habitants par rapport à 2001, c'est à dire à l'horizon 2040. Cette évolution démographique sera due pour près de la moitié au solde naturel et pour $\frac{2}{5}$ au solde migratoire intercantonal. Avec près de 24%, le canton possèdera la part la plus importante de personnes de moins de 20 ans. Forts de ces constats, il est important que nous nous fassions d'ores et déjà des réflexions et prenions des mesures afin de faire face à cette future évolution. Veillons par conséquent à mettre en place les meilleures conditions cadres assurant dans notre canton le plein emploi et un cadre de vie harmonieux. Soyons ainsi proactifs et non réactifs et pour ces considérations, je vous invite également, au nom du groupe du parti libéral-radical, à soutenir notre postulat.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). La Suisse n'existe plus, das könnte schon bald die Schlagzeile sein, wenn in der Schweiz die Fertilitätsquote, das heisst die Anzahl Kinder pro Frau, weiterhin so tief bleibt wie heute. Sie betrug gemäss Angaben des Bundesamtes für Stati-

stik im Jahr 2005 1,42 Kinder pro Frau. Um die Bevölkerung auf dem gleichen Stand zu halten, wären 2,1 Kinder pro Frau nötig. Dass die Schweizer Bevölkerung im Jahr 2005 trotzdem um 0,6% gestiegen ist, ist hauptsächlich auf einen Zuwanderungsüberschuss zurückzuführen, was sicher zu begrüßen ist.

Aber die Gesellschaft überaltert mit den bekannten Auswirkungen zum Beispiel auf die Altersvorsorge, die soziale Sicherheit oder die Gesundheitspolitik.

Freuen wir uns also, dass der Kanton Freiburg diesem Trend scheinbar entgegenläuft! Nach dem Szenario «Trend» einer Studie des Bundesamtes für Statistik würde die ständige Wohnbevölkerung im Kanton Freiburg bis ins Jahr 2040 um 22% zunehmen. Dafür verantwortlich ist, wie das bereits Herr Bourgeois erwähnt hat, zur Hälfte ein Geburtenüberschuss, zu zwei Fünfteln ein positiver interkantonaler Wanderungssaldo. Der Kanton Freiburg, welcher heute schon zu den Kantonen mit dem tiefsten Durchschnittsalter zählt, hätte im Jahr 2040 prozentual am meisten Kinder und Jugendliche unter 20 Jahre, nämlich 24%. Eine erfreuliche Prognose, sind doch Kinder und Jugendliche die Zukunft einer Gesellschaft.

Wir müssen jedoch gesamtschweizerisch denken. Die Lösung unserer demographischen Probleme kann nicht sein, dass sich die Kantone gegenseitig die jungen Leute abjagen, wie dies unsäglicherweise mit den guten Steuerzahlern gemacht wird. Dann fehlen sie nämlich anderswo. Die wirkliche Lösung ist die Erhöhung der Geburtenrate. Dies wiederum geht nur über eine echte und umfassende Familienpolitik, welche die Vereinbarkeit von Familie und Erwerbsarbeit für Frauen und Männer ermöglicht, also bessere Rahmenbedingungen schafft wie mehr Krippenplätze, mehr Teilzeitstellen oder einen grosszügigen Mutterschafts- und Vaterschaftsurlaub, um nur einige zu nennen.

Der Kanton Freiburg macht offensichtlich schon Einiges richtig. Ein Bericht zum vorliegenden Postulat könnte dies aufzeigen oder Massnahmen vorschlagen, wie die prognostizierte Entwicklung effektiv erreicht werden kann. Natürlich stellt ein Wachstum von 22% bis ins Jahr 2040 den Kanton auch vor grosse Herausforderungen, die frühzeitig erkannt und angepackt werden müssen. Da teilt die SP-Fraktion die Einschätzung von Frau Bulliard und Herr Bourgeois und wird das Postulat einstimmig unterstützen.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). In Europa werden wir uns in den kommenden Jahren mit der Herausforderung einer abnehmenden Wohnbevölkerung zu beschäftigen haben. Nicht so in unserem Kanton, jedenfalls gemäss Szenario «Trend» des Bundes. Unsere Wohnbevölkerung wird bis ins Jahr 2040 um mehr als 20% zunehmen, sagt die Studie voraus. Das ist erfreulich und beinhaltet viele Chancen für uns. Dass auch die Folgen bedacht werden müssen, und eine Strategie zu ihrer nachhaltigen Bewältigung angebracht ist, kann die Fraktion Mitte-Links-Bündnis unterstützen. Besonders hervorheben möchten wir, dass auch die Frage der zunehmenden Alterung der Bevölkerung auch in unserem Kanton, wir haben es vorhin von Herrn Staatsrat Lässer gehört im Zusammenhang mit der Pensionskasse, und deren Auswirkungen studiert werden. In der im Postulat geforderten Studie

¹ Déposé et développé le 27 juin 2006, BGC p. 1543; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2664.

soll unserer Meinung nach ein besonderer Akzent auch auf den Aspekt der Raumplanung gelegt werden. In diesem Sinne unterstützen wir das Postulat Bulliard und Bourgeois.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Eine grosse Mehrheit unserer Fraktion lehnt das Postulat Bulliard/Bourgeois ab. Wie der Staatsrat zusammenfasst, ist es offensichtlich zwecklos, die möglichen Folgen bei unsicheren Vorhersagen auf 30 Jahre vorherzusehen und Massnahmen dazu zu planen. Seien wir also konsequent und belasten die Verwaltung nicht mit dem Erstellen von Berichten, die letztendlich wenig oder nichts aussagen. Für die kurz- und mittelfristigen Planungen in den Gemeinden stehen genügend Datenerfassungen zur Verfügung. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos deux collègues et c'est à l'unanimité qu'il l'accepte et vous invite à faire de même. Permettez-moi encore quelques considérations personnelles. L'évolution démographique n'est pas un facteur exogène sur lequel nous n'avons pas d'emprise. Il est influencé par des paramètres tels que l'offre en places de travail, la disponibilité de zones à bâtir ou l'offre en places de formation pour n'en citer que quelques uns. Par là, je veux dire que le rapport du Conseil d'Etat ne devrait pas se borner à estimer les conséquences d'un accroissement démographique de 22% par exemple, mais bien plutôt à déterminer quel devrait être notre objectif en ce qui concerne justement cet accroissement démographique et déterminer aussi les moyens à mettre en place pour l'atteindre.

Denis de Rougemont a écrit dans les années 70 un ouvrage intitulé «L'avenir est notre affaire». Je vous en cite une phrase: «L'objet de la prospective c'est la recherche créatrice des moyens d'une politique, nullement la prévision donnée pour objectif d'un avenir qui serait déjà déterminé hors de nos prises et que nous n'aurions qu'à subir». Je demande donc au Conseil d'Etat, à titre personnel, d'appliquer cette devise et de ne pas croire que notre avenir est déjà déterminé et que nous n'avons qu'à le subir, mais bien que nous devons le bâtir.

Bourgeois Jacques (*PLR/FDP, SC*). Permettez une réaction par rapport à mon collègue Ueli Johner lorsqu'il dit que trente ans c'est trop long. Je dirais justement le contraire: trente ans c'est trop court par rapport à des planifications futures et je vous appelle ici à être proactifs et non réactifs parce que, si on doit mettre en place des infrastructures scolaires ou d'autres infrastructures, des plans d'aménagement, eh bien trente ans ne seront pas suffisamment longs pour mettre en place l'ensemble des structures. Donc veillons à prévenir au lieu de guérir comme cela a été cité tout à l'heure.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ce postulat demande la rédaction d'un rapport sur la croissance démographique du canton, ses diverses conséquences et les mesures à prendre pour

que cette croissance se fasse dans de bonnes conditions. En reprenant vraiment l'intervention de M. Ackermann et en répondant également au groupe de l'Union démocratique du centre, j'aimerais citer le fameux fondateur du Club de Rome Aurelio Peccei qui a dit: «L'avenir ne peut pas être prédit, mais l'avenir doit toujours être réinventé sans cesse». Je pense que, notamment dans le contexte du développement économique, du développement de la société, nous devons pouvoir développer une politique plus volontariste. Nous devons vraiment pouvoir agir et prévoir le futur développement et ne pas seulement subir le développement qui se fait automatiquement.

Les prévisions démographiques évoquées par les postulants proviennent du scénario tendance publié par l'OFS en 2002. Vous les avez repris dans vos interventions tout à l'heure. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait état de nouveaux scénarii cantonaux de l'OFS à paraître à la fin 2006. Or, l'OFS a reporté la publication de ces scénarii au 26 avril de cette année. Selon les versions provisoires de ces scénarii qui ont été soumis pour avis et validation aux services cantonaux de la statistique, l'évolution pour la même période et le même scénario tendance a été revu à la hausse pour le canton de Fribourg, de sorte que la croissance de la population entre 2001 et 2040 serait désormais évaluée à 32% au lieu des 22% de l'ancien scénario. En 2025, écoutez bien, en 2025 le canton de Fribourg comptera selon ce scénario déjà 300 000 personnes. Le canton de Fribourg est d'ailleurs le canton le plus jeune de toute la Suisse. La moyenne d'âge est de 38 ans et le plus réjouissant est que, écoutez bien, nous vieillissons jusqu'en 2050 seulement de 7 ans, parce que selon ces prévisions, la moyenne d'âge serait à 45 ans seulement. Je tenais quand même à vous donner cette excellente nouvelle dans ce contexte-là.

Il s'agit donc bien d'un des défis majeurs auquel le canton aura à faire face à l'avenir. Le Gouvernement en est d'ailleurs pleinement conscient et tient largement compte de ces données dans son action quotidienne et notamment dans le cadre de ses réflexions sur l'établissement du programme gouvernemental 2007 à 2011. Je suis convaincu que cette croissance est en premier lieu un atout pour le positionnement futur de notre canton. Dans ce contexte, j'aimerais quand même vous lire seulement une phrase d'un discours de notre collègue bernois, le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher qui dit, dans un discours qu'il a tenu récemment, je cite: «Ein grosses Problem für den Kanton Bern und seine Wirtschaft ist die stagnierende Bevölkerungsentwicklung. Die Bevölkerungsentwicklung ist ein wesentlicher Indikator für die Attraktivität einer Region.» Comme indiqué dans la réponse du Conseil d'Etat, un rapport sur les scénarii détaillés de l'OFS sera élaboré dès que possible, soit à peu près dans les trois mois qui suivront leur publication par l'OFS.

Ganz kurz auf Deutsch: Wir haben ein grosses Interesse und die Pflicht, diese Entwicklung aktiv zu begleiten und wenn nötig auch zu beeinflussen. Der Staatsrat wird daher gerne dem Grosse Rat in der gesetzlichen Frist den gewünschten Bericht über die Folgen und möglichen Massnahmen in den einzelnen Politikbereichen wie Bildung, Gesellschaft, Kultur,

Beschäftigung, etc. unterbreiten. Der Staatsrat bittet Sie, das Postulat erheblich zu erklären.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 10; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/SE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PDC/GR), Schnyder (PS/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zurkinden (ACG/FV). Total: 78.

Ont voté non:

Binz (UDC/SE), Décaillet (UDC/FV), Frossard (UDC/GR), Johnner-Etter (UDC/LA), Peiry C. (UDC/SC), Piller A. (UDC/SE), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Zadory (UDC/BR), Zürcher (UDC/LA). Total: 10.

S'est abstenu:

Brönnimann (UDC/SC). Total: 1.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 314.06 Jean-Louis Romanens/ Markus Bapst (mise en place d'une fondation «Seed Capital»)¹

Prise en considération

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat de sa réponse à notre postulat sur le «Seed Capital», le capital d'amorçage. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a compris qu'il s'agissait d'une offre complémentaire à tous les instruments de soutien aux jeunes entrepreneurs actuellement en place à Fribourg. Il s'agit de fournir un support financier, technique, scientifique et logistique pour chercher, évaluer et développer les concepts de base, les projets de jeunes étudiants, de chercheurs et j'en passe. Il s'agit de soutenir une invention et non une entreprise.

En effet, certains projets nécessitent des moyens importants en recherche et développement sans que l'inventeur n'ait forcément les moyens financiers et l'infrastructure nécessaires pour les mener à bien. Sans soutien il va laisser son idée moisir dans un tiroir alors qu'elle mériterait un développement. C'est une telle structure que nous demandons d'étudier par notre postulat, structure qui pourrait s'autofinancer dans la mesure où quelques brevets intéressants pourraient émerger. En effet, il paraît essentiel qu'un tel soutien se fasse sous forme de partenariat entre l'inventeur et la structure de Seed Capital. Les fruits, brevets et licences qui émaneront d'un projet devront être partagés équitablement entre les deux partenaires en fonction de l'engagement de chaque parti. Je vous prie de soutenir ce postulat qui est un plus pour le développement de technologies nouvelles qui va certainement permettre à de nombreux projets de voir le jour et de créer une valeur ajoutée supplémentaire pour nos hautes écoles et nos scientifiques. Je vous en remercie.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Neue Unternehmen braucht dieses Land! Viele kleine, konkurrenzfähige Unternehmen, welche Produkte und Dienstleistungen von hohem Wert anbieten, so wie es auch in unserer Tradition liegt.

Wir haben im Kanton Freiburg sehr viele gute Ausbildungsstätten und verfügen mit dem Plateau de Pérolles über eine einzigartige Konzentration von Schulen verschiedenen Niveaus und verschiedener Ausbildungsrichtungen. Es gilt, dieses Potenzial noch besser zu nutzen und jungen Forschern mit hervorragenden Ideen unter die Arme zu greifen, damit die Früchte ihrer Anstrengungen nicht auf die Hochschule beschränkt bleiben, sondern schliesslich einen volkswirtschaftlichen Nutzen abwerfen. Geld ist aber nur ein Teil der Motivation. Ohne Mittel sind junge Leute handlungsunfähig. Hier kann ein Seed-Capital-Fund helfend eingreifen, damit Topideen auch zu marktreifen Produkten weiterentwickelt werden können. Es sollen dabei nur die vielversprechendsten Entwicklungen auf möglichst intelligente Weise unternehmerisch umgesetzt werden.

Wir sind zwar gut in Forschung und Lehre, aber viel zu wenig gut bei der Unterstützung und bei der Weiterentwicklung solcher Ideen in unternehmerisches Handeln. Ziel des Staatsrates ist es unter anderem, das Volkseinkommen zu erhöhen. Dies erreichen wir nur durch neue, hochqualifizierte Arbeitsplätze in zukunftsgerichteten Sektoren. Werden diese durch hier ausgebildete Leute geschaffen, ist die Basis umso solider. Ich danke für die Unterstützung unseres Postulates.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). L'idée d'une structure «Seed Capital» semble être intéressante et mérite une analyse plus approfondie. Dans ce sens, le groupe libéral-radical vous propose d'accepter ce postulat.

Dennoch bleiben einige Sachverhalte festzuhalten und gewisse Fragen aufzuwerfen. Wie in der Antwort des Staatsrates festgehalten, bestehen bereits heute diverse Strukturen, welche darauf abzielen, jungen, innovativen, aber auch etablierten Unternehmen unter die

¹ Déposé et développé le 15 mai 2006, BGC p. 953; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2666.